

## **Appel à candidature pour le Comité Scientifique de la Société Française de Médecine Périnatale**

La **Société Française de Médecine Périnatale (SFMP)**  
renouvelle une partie de son **Comité Scientifique en 2022 !**

### **Composition du Comité Scientifique**

Le Comité Scientifique (CS) est composé de 15 membres impliqués en médecine périnatale, en particulier pédiatres, obstétriciens, sages-femmes, anesthésistes, puéricultrices, psychiatres, psychologues et épidémiologistes. Un des membres assure la Présidence du CS et est membre du Conseil d'Administration et du Bureau de la SFMP pour y représenter le CS. Chaque membre effectue un mandat de 6 ans.

### **Missions du CS**

Le CS est chargé des aspects scientifiques pour laquelle la SFMP est sollicitée.

Il assure en particulier les missions suivantes :

- Proposer un programme et des orateurs pour les Journées de la SFMP au Bureau et au Conseil d'Administration de la SFMP
- Sélectionner les communications orales et les posters pour ces Journées, et organiser les séances de présentation correspondantes (modération, attribution des prix)
- Attribuer les bourses de recherche de la SFMP
- Proposer des animations scientifiques complémentaires : webinaires, participation aux congrès d'autres sociétés

### **Engagements attendus**

Etre membres du CS implique la participation à 3 à 4 réunions par an à Paris (parfois en visio) et la participation active au congrès de la SFMP.

En contrepartie, les frais de déplacement pour les réunions sont pris en charge par la SFMP. Dans la mesure des possibilités financières de la SFMP, les membres du CS sont invités au congrès annuel avec prise en charge des frais inhérents.

### **Candidature et élection**

Le CS est renouvelé par tiers tous les 2 ans. Un appel à candidature pour siéger au CS est effectué tous les 2 ans. Il est public et diffusé sur le site de la SFMP et ceux des instances professionnelles pertinentes (CNGOF, SFN, CNSF, CARO, FRSP, etc).

Les conditions pour se porter candidat sont d'être francophone, impliqué(e) en médecine périnatale (soins et/ou recherche), et être à jour de sa cotisation comme adhérent(e) de la SFMP.

Le dossier de candidature comprend un *curriculum vitae* (4 pages maximum) et une lettre de motivation. Les nouveaux membres sont élus par vote par les membres du CS en place qui veillent à maintenir la pluridisciplinarité au sein du comité.

Tous les membres du CS sont élus pour un mandat de 6 ans.

### **Calendrier 2022**

- Le dossier de candidature doit être envoyé par email, **en un seul fichier pdf**, au Comité Scientifique de la SFMP **au plus tard le 30 Septembre 2022** à l'adresse suivante: [cs.sfmp@gmail.com](mailto:cs.sfmp@gmail.com)

- Les 5 nouveaux membres seront élus par vote lors d'une réunion du CS en Octobre.